

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2022/24
--------------------------------	--	-----------

Le Comité Syndical légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est assemblé le 17 mai 2022 à 20h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : Pascal FOUNIER, Eric JANIN, Anne SCHACCHI, Jean-Claude DELIANCOURT, Stéphane BELLEC, Patrick BARRANCO, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITACHARN, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Brahim OUAREM, Gabin ABENA

Pouvoirs : Daniel ESPRIN, Nicolas FOUQUE, Viviane LE BLANC, Edouard MATT, Grégory GOBRON

Absents excusés : Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Patric BRETHOUS, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Nathalie PFEIFER, Marianne DURANTON, Serge HUBERT, Joseph DELPIC, Pierre-Henri CELLIER, Xavier DUGOIN, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 19

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Hervé FORCONI est désigné secrétaire de séance

OBJET : TENUE DES SEANCES DU COMITE SYNDICAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu le règlement intérieur du comité syndical approuvé par délibération du 3 juin 2021 et en particulier son article II 4

Considérant que les séances du comité syndical ont lieu actuellement dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Sainte Geneviève des Bois mais, que compte tenu de l'élargissement prochain du nombre de délégués appelés à siéger, il apparaît nécessaire de trouver une salle pouvant accueillir l'ensemble des élus et le public dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

APPROUVE la tenue des séances du comité syndical et du bureau dans l'une des communes de son territoire

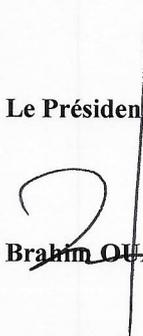
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

L'autorité territoriale,

Le Président,


Brahim OUAREM